

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

16 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. ANQUETIL David, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM et Mmes ANQUETIL David, LECLERC Gaëlle, LEMETTAIS Christophe, MASSON Régine, LEDO Nadine, BAUDRY Laurence, VALLIN Morgan et MASSELINE Stéphane Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS : M. LEDO Antoine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MASSON Régine

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

1~ Salle polyvalente

- Avancement des travaux

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'avancement des travaux de la salle polyvalente avec un petit diaporama photo.
La salle est hors d'eau.

Le planning est, pour l'instant, respecté.

Monsieur le Maire montre un récapitulatif des différentes factures payées et ce qui reste à régler.

Il y a eu un petit incident sur les fenêtres qui ne respectaient pas la conformité du DTU (avis émis par la société APAVE). L'entreprise MONGRENIER a proposé une solution afin de garantir l'étanchéité des fenêtres.

Monsieur le Maire a rendez-vous à la 3CA le mercredi 17 décembre pour les travaux de VRD (compétence de la 3CA).

2~ Budget

- Ouverture par anticipation de crédits en dépense d'investissement sur le budget primitif 2026 Délibération 2025.028

Le Conseil municipal,

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Opération d'investissement	Budget 2025	DM	Crédits pouvant être ouverts
0140 – Projet Salle Article 203	888 765.00 €		222 191.25 €
0142 – Eglise Article 231	71 533.89€		17 883.47€
TOTAL	960 298.89€		240 074.72€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'ouverture des crédits proposés avant le vote du budget primitif 2026,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

3~Allocation chauffage

Délibération 2025.036

Le Conseil Municipal a établi des critères d'attribution pour être bénéficiaire de l'allocation chauffage, à savoir :

- Être âgé de 65 ans et plus.

Il arrête le montant de ces attributions, soit :

- Pour une personne seule :
 - Revenu fiscal de référence (RFR) \leq 10 000 € : 200 €
 - 10 000 € < Revenu fiscal de référence (RFR) \leq 15 000 € : 100 €
- Pour un couple :
 - Revenu fiscal de référence (RFR) \leq 15 000 € : 200 €
 - 15 000 € \leq Revenu fiscal de référence (RFR) \leq 21 000 € : 100 €

Les personnes pouvant prétendre à cette allocation seront invitées à déposer leur dernier avis d'imposition ou de non-imposition en mairie afin que la commission puisse arrêter la liste des bénéficiaires (en 2025, l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024).

Cette allocation sera perçue une seule fois par an par foyer.

4~ Questions diverses

- La fête de la St Vaast est fixée au samedi 4 juillet 2026.
- Eglise : nous avons reçu l'accord de subvention du Département pour un total de 20 229€. Avant d'effectuer les travaux du sol, nous devons réfléchir à l'emplacement des prises et le passage des câbles.
- Réception d'un devis pour la réparation du Karcher (pièce d'usure) pour un montant de 416.64€
- Réception d'un devis pour un groupe électrogène installé sur le tracteur, une solution en cas de coupure d'électricité afin de permettre un minimum d'électricité aux besoins de première nécessité.
- Les colonnes de tri situées sur la place de l'église ont été déplacées à « la chênaie » près de la future salle polyvalente. Le container du Bosc Quesnel sera supprimé le 17 décembre.
- Les travaux du parking du bâtiment communal ont été réalisés par la 3CA, il reste à effectuer un balisage.
- Il faut se renseigner auprès de la 3CA concernant les règles pour les chemins vicinaux
- La 3CA sera interrogée sur l'éclairage des containers ainsi que la VRD de la salle polyvalente.
- La distribution des colis de Noël sera effectuée le samedi 20 décembre.
- La commune propose aux personnes âgées dans l'incapacité physique de se déplacer aux containers de recyclage, une collecte des déchets des bacs jaune et vert tous les 1^{er} et 3^{ème} mercredi de chaque mois.
- La question est posée pour la sécurité des enfants qui prennent le car pour la visibilité
- Le Conseil Municipal est amené à réfléchir sur le futur nom de la salle polyvalente.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 45.